

**Groupe de travail 1 du Comité de la Conférence chargé de l'EEI –
Vision et programmes prioritaires de la FAO
29 janvier 2008**

**Note sur certaines considérations relatives au perfectionnement des Objectifs mondiaux
définis par les Membres dans le Cadre stratégique de la FAO**

I - Contexte

La Recommandation 3.1 du rapport de l'EEI met l'accent sur les trois objectifs des États Membres définis dans le Cadre stratégique de la FAO 2000-2015, dans la mesure où ils « *doivent être les objectifs ultimes présentés dans le cadre hiérarchique logique de l'analyse des objectifs et moyens pour la FAO.* » Les trois objectifs définis par les Membres sont ceux que seuls les États peuvent réaliser, par leurs seuls efforts, l'Organisation étant invitée à les aider à cette fin. L'extrait correspondant du Cadre stratégique fait référence à ces trois objectifs dans les termes suivants:

« ... les trois objectifs mondiaux interconnectés, dont l'Organisation s'emploie à faciliter la réalisation par ses Membres, à savoir:

- a) Accès de tous à tout moment à une nourriture saine et nutritive, en quantité suffisante, de façon à réduire de moitié le nombre des personnes souffrant de sous-alimentation chronique d'ici 2015.*
- b) La contribution constante de l'agriculture et du développement rural durable, y compris des pêches et des forêts, au progrès économique et social et au bien-être de l'humanité.*
- c) La préservation, l'amélioration et l'utilisation durable des ressources naturelles, qui incluent les terres, les eaux, les forêts, les pêches et les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. »*

À sa première réunion, le Groupe de travail 1 a examiné la recommandation 3.1 de l'EEI et fait part de ses premières réactions, exprimées dans l'aide-mémoire du Président:

« Les Membres sont convenus que les trois objectifs demeuraient généralement valables et offraient une base de travail pour les débats. Il a été noté que les objectifs avaient été formulés en 1999. Un examen plus détaillé permettrait aux Membres de se mettre d'accord sur un libellé, des ajouts et des suppressions qui lui permettraient d'en assurer la validité pour les années à venir, notamment, par exemple, des considérations telles que la relation avec les Objectifs du Millénaire pour le développement, le concept d'une alimentation adéquate pour tous, la contribution de la FAO à la réduction de la pauvreté et l'insertion de questions récentes et urgentes telles que le changement climatique. »

Dans ce contexte, le Groupe de travail « *a demandé au secrétariat du Comité de la Conférence, en étroite consultation avec la Direction de la FAO, d'élaborer un texte contenant des considérations relatives au perfectionnement des Objectifs, pour lequel la date limite a été fixée au mois de mars. Il devrait de préférence être disponible d'ici à la fin de janvier.* »

La présente note présente quelques brèves considérations sur la reformulation éventuelle des Objectifs mondiaux définis par les Membres dans les domaines relevant du mandat de la FAO.

II - Considérations relatives au perfectionnement des Objectifs mondiaux définis par les Membres

Le Secrétariat de la FAO a organisé les premières considérations autour d'un certain nombre de questions de base en tenant compte du fait que les Objectifs mondiaux avaient été formulés dans la période 1998-99 après des consultations prolongées. Comme il a été rappelé ci-avant, ces Objectifs ont été conçus pour être réalisés par les Membres eux-mêmes, collectivement et individuellement, dans les domaines du mandat de la FAO et non dans le cadre de programmes particuliers exécutés par l'Organisation.

Exprimant dans une certaine mesure les réactions préliminaires du Groupe de travail 1, ces questions de fond étaient les suivantes:

- Les Objectifs mondiaux reflètent-ils suffisamment les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en ce qui concerne la FAO?
- Seront-ils encore valables après 2015, compte tenu des tendances récentes et projetées qui sont nécessairement différentes de celles obtenues dans la période 1998-99?
- Englobent-ils suffisamment les besoins de l'ensemble des Membres, qui sont plus différenciés?
- Doivent-ils être ajustés afin de tenir compte du degré de sensibilisation beaucoup plus élevé aux défis posés par le changement climatique et l'impact de la bioénergie?

En ce qui concerne les OMD, il est utile de rappeler que huit OMD doivent être réalisés d'ici 2015 pour répondre aux principaux défis posés par le développement au niveau mondial. Les OMD découlent des mesures et des objectifs contenus dans la Déclaration du Millénaire adoptée par le Sommet des Nations Unies en septembre 2000. À noter que des résolutions récentes de l'Assemblée générale des Nations Unies, comme celle sur l'Examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies en 2007, mettent un accent égal sur la Déclaration du Millénaire et les conclusions des sommets et des conférences à haut niveau qui ont suivi, reconnaissant le rôle vital joué par ces conférences et ces sommets dans la formation d'une large vision sur le développement et dans l'identification d'objectifs convenus. Il est également admis que les OMD ne sont pas liés d'une manière exhaustive aux nombreuses activités très diverses des institutions spécialisées du système des Nations Unies, incluant la FAO.

Les huit OMD sont décomposés en dix-huit objectifs quantifiables et leur mise en œuvre est mesurée par quarante-huit indicateurs. Ils sont néanmoins désignés schématiquement comme suit:

- OMD 1: Réduire l'extrême pauvreté et la faim
- OMD 2: Assurer l'éducation primaire pour tous
- OMD 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- OMD 4: Réduire la mortalité infantile

OMD 5: Améliorer la santé maternelle

OMD 6: Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

OMD 7: Assurer un environnement durable

OMD 8: Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Il existe une certaine cohérence entre l'OMD 1 et le premier Objectif mondial du Cadre stratégique et une cohérence relativement large entre l'OMD 7 et le troisième Objectif mondial.

Cependant, de manière plus générale, on peut considérer que les Objectifs mondiaux de la FAO ne coïncident pas exactement avec les aspects « sociaux » et économiques du développement, notamment les politiques et les programmes de réduction de la pauvreté que les Membres doivent mettre en œuvre sans relâche et avec la plus grande détermination car ils sont l'une des conditions préalables pour réduire la faim et assurer une sécurité alimentaire durable et le rôle essentiel de l'agriculture, des forêts et des pêches dans le développement économique. Le Groupe de travail 1 pourrait donc se prononcer sur la nécessité de trouver une formulation plus compacte qui conduirait à des révisions du libellé des trois Objectifs mondiaux, sachant que la division des fonctions au sein du système multilatéral implique naturellement que toutes les Organisations ne sont pas également concernées par l'ensemble des OMD.

Les conséquences du changement climatique et l'évolution des demandes concurrentielles de ressources agricoles (sous l'effet, par exemple, de l'expansion de la bioénergie) sont des évolutions importantes qui ne sont peut-être pas suffisamment prises en compte dans la formulation actuelle des Objectifs mondiaux. On peut considérer que ces aspects essentiels du développement agricole et alimentaire ne s'inscrivent qu'en filigrane dans les premier et deuxième Objectifs mondiaux. Le Groupe de travail 1 pourrait donc estimer judicieux de trouver une formulation exprimant plus fidèlement ces évolutions.

Il pourrait être également utile que la formulation des Objectifs mondiaux exprime les efforts très importants que les Membres déploient en faveur d'une action collective dans les domaines du mandat de la FAO (pas nécessairement sous la tutelle institutionnelle de la FAO), qui conduisent souvent à une cohérence politique plus grande au niveau mondial et à des accords internationaux pouvant déboucher sur des résultats complexes à tous les niveaux. Tels qu'ils sont actuellement formulés, les deuxième et troisième Objectifs mondiaux n'indiquent pas explicitement que ce type d'action collective est absolument nécessaire à leur réalisation. Cela étant, le besoin d'actions collectives aux niveaux local, national, régional et mondial en vue de réaliser les trois Objectifs mondiaux pourrait être exprimé dans un préambule.